



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des finances

FINA • NUMÉRO 001 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 9 mars 2010

Président

M. James Rajotte

Comité permanent des finances

Le mardi 9 mars 2010

• (1530)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Jean-François Pagé): Mesdames et messieurs,

[Français]

je constate qu'il y a quorum.

[Traduction]

Nous pouvons procéder à l'élection du président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

[Français]

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le président, je propose que le député James Rajotte soit président de notre comité.

[Traduction]

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Débattons-en.

[Français]

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

Y a-t-il d'autres motions?

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Il n'y a pas d'autres motions.

[Français]

Le greffier: Plaît-il au comité d'adopter la motion?

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Rajotte dût être élu président du comité.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le greffier: Avant d'inviter M. Rajotte à prendre le fauteuil, si le comité le désire, nous passerons maintenant à l'élection des vice-présidents.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir les motions pour l'élection d'un député de l'opposition officielle au poste de premier vice-président.

M. Mike Wallace: Je propose que Massimo Pacetti soit le premier vice-président de l'opposition.

L'hon. John McKay: Quelqu'un pourrait-il appuyer la motion?

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

Il est proposé par Mike Wallace que Massimo Pacetti soit élu premier vice-président du comité.

[Français]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Pacetti dût être élu premier vice-président du comité.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir les motions pour l'élection du deuxième vice-président.

Monsieur Carrier.

[Français]

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): Je voudrais proposer la candidature de M. Daniel Paillé.

Le greffier: Il est proposé par M. Robert Carrier que M. Daniel Paillé soit élu deuxième vice-président du comité. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Paillé dût être élu deuxième vice-président du comité.

Une voix: *Indeed.*

Le greffier: J'invite maintenant le président à venir prendre place au fauteuil.

[Traduction]

Le président (M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

[Français]

Monsieur Pacetti et monsieur Paillé, je vous félicite de votre élection à titre de vice-présidents.

[Traduction]

Je vais simplement lire ce qui suit. Le mercredi 3 mars 2010, la Chambre des communes a adopté l'ordre suivant:

Que, pour tous les comités permanents, les motions de régie interne en vigueur au moment de la prorogation de la session précédente soient réputées avoir été adoptées durant la session en cours, pourvu que les comités soient autorisés à modifier ou à révoquer les motions qu'ils jugent appropriées.

En conséquence, les motions de régie interne — que vous devriez tous avoir devant vous — qui étaient en vigueur au moment de la prorogation sont rétablies. Le greffier fera état de l'ordre de la Chambre dans le procès-verbal de la présente séance. Le comité peut modifier n'importe laquelle de ces motions s'il le désire.

Finalement, le greffier vous a distribué un exemplaire des motions à titre informatif.

Avons-nous besoin d'une motion à cet effet? Non?

Chers collègues, dites-moi juste si vous voulez passer aux travaux du comité aujourd'hui ou jeudi. M. McCallum a trois motions à présenter. Je crois que nous pourrions nous en occuper assez rapidement.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Je ne pense pas qu'elles vont soulever la controverse.

Le président: D'accord. Passons aux motions de M. McCallum.

L'hon. John McCallum: Je vous remercie, monsieur le président.

La première motion — et je crois que d'autres membres avaient proposé la même idée — concerne la réalisation d'une étude sur la sécurité du revenu de retraite. J'ai suggéré que nous tenions une réunion sur l'état de santé des régimes de pension sous réglementation fédérale, deux réunions pour examiner si l'épargne-retraite des Canadiens et Canadiennes satisfait à leurs besoins, une réunion sur les questions concernant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et une réunion pour comparer le régime de sécurité du revenu de retraite du Canada et les régimes d'autres pays de l'OCDE. C'est ce dont j'aimerais que nous discutions. Je suis certainement ouvert aux suggestions concernant les détails des réunions, mais c'est ce que je propose.

Le président: Je vous remercie, monsieur McCallum.

Monsieur Mulcair, s'il vous plaît.

[Français]

M. Thomas Mulcair: J'appuie la proposition de M. McCallum. Cela va dans le sens de ce qui avait été préparé par ce comité à l'automne. J'avais proposé cela et on avait décidé d'attendre la réunion de Whitehorse. Je trouve que la répartition proposée est excellente et qu'elle nous permettra d'avoir les bases pour savoir quelle direction prendra la suite de nos travaux.

• (1535)

[Traduction]

Le président: D'accord. Merci.

Monsieur Wallace.

M. Mike Wallace: La motion ne pose pas de problème selon moi, monsieur le président. Toutefois, M. McCallum a fixé le nombre de séances. Or, nous pourrions avoir besoin de plus de séances pour examiner les différents sujets.

Tenez-vous réellement à consacrer le nombre de jours prescrits pour les réunions ou laissez-vous les options ouvertes?

Le président: Demandez-vous si M. McCallum est ouvert à l'idée de tenir plus de séances?

M. Mike Wallace: Oui.

L'hon. John McCallum: La motion dit « même s'il pourrait décider d'élargir les audiences dans l'avenir, le comité devrait décider au départ... »

M. Mike Wallace: C'est bien ce que j'essaie de faire en ce moment. Je crois que le fait de prendre une journée pour cela pourrait nous donner plus de flexibilité, mais c'est à vous de décider.

L'hon. John McCallum: Nous saurions mieux s'il nous faut plus de temps après une séance de deux heures ou quelque chose comme cela.

M. Mike Wallace: Très bien.

Le président: Nous allons mettre la motion aux voix.

Tous ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Monsieur McCallum, voulez-vous présenter vos deux autres motions?

L'hon. John McCallum: Elles sont plus banales.

Ma deuxième motion concerne le traitement fiscal et la description des entreprises de prestation de services personnels. Je crois que la question concerne avant tout le Québec. Je n'étais pas présent quand vous en avez discuté, mais certains membres m'en ont parlé et j'ai lu le compte rendu. Il semble assez clair que ces gens se trouvent assis entre deux chaises ou qu'ils sont laissés pour compte, car ils n'ont ni l'avantage d'être des employés ni celui d'être des travailleurs indépendants.

Comme nous avons reçu leurs témoignages, je suggère tout simplement de remettre un rapport à nos collègues de la Chambre pour attirer leur attention sur la question. Nous pourrions consacrer une réunion à la production de ce rapport.

Le président: Monsieur Mulcair.

[Français]

M. Thomas Mulcair: Monsieur le président, je voudrais m'assurer que l'on pourra entendre les témoins. Une société, en particulier, a généré l'ensemble de ces plaintes. Maintenant qu'on a entendu les employés-entrepreneurs affectés, il serait absolument essentiel et même crucial qu'on puisse faire venir quelqu'un de la société en question. Je serai tout à fait d'accord avec mon collègue M. McCallum — que je remercie d'avoir soulevé la question — si, lors de cette journée, on peut avoir une heure, peut-être, pour les témoins.

L'hon. John McCallum: Je suis tout à fait d'accord sur cela.

M. Thomas Mulcair: J'ai terminé.

[Traduction]

Le président: Monsieur Pacetti.

[Français]

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Je veux simplement poser une question, car je n'étais pas présent à la rencontre. Est-ce qu'il y avait des fonctionnaires?

M. Thomas Mulcair: Oui, oui.

[Traduction]

Le président: Nous pourrions dire « que le comité des finances consacre au moins une réunion ».

Des voix: D'accord.

Le président: Je constate que cela fait l'unanimité.

Monsieur McCallum, votre troisième motion, s'il vous plaît.

L'hon. John McCallum: Ma dernière motion est liée à la question des employés de Nortel et d'autres entreprises; le temps est donc un facteur important. Je crois que les gens de Nortel ont formulé trois propositions. Dans une lettre, le ministère des Finances a dit que les trois propositions étaient irréalisables ou inappropriées.

Je suggère seulement que, par respect pour ces gens, nous invitions les représentants du ministère des Finances pour qu'ils nous expliquent pourquoi les propositions sont irréalisables...

Des voix: Et ceux de JDS.

L'hon. John McCallum: Et ceux de JDS. Cela peut effectivement s'appliquer à d'autres organismes. Nortel est immédiatement en cause, mais il y a aussi JDS et il pourrait y avoir d'autres entreprises. Cela dit, je propose seulement d'inviter les représentants du ministère des Finances à une réunion afin qu'ils nous expliquent pourquoi ils affirment si catégoriquement que les propositions ne sont pas applicables.

Le président: Monsieur Menzies.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Je n'y vois absolument aucun problème. Des changements y seront apportés au moyen de la première loi d'exécution du budget ou de la deuxième et ils aideront à régler ces questions, si je comprends bien.

Je ne comprends pas totalement l'ensemble du dossier, alors le fait que des gens du ministère des Finances viennent ici ne me dérange pas. Cependant, je me demande s'il ne vaudrait mieux pas attendre qu'ils nous parlent d'abord du budget avant de les interroger sur cette question, au cours de la même séance.

• (1540)

L'hon. John McCallum: Que proposez-vous? Que nous retardions leur convocation?

M. Ted Menzies: Je propose que lorsque les représentants du ministère des Finances viendront discuter de la Loi d'exécution du budget... Je ne suis pas certain s'il s'agira de la première loi ou de la deuxième. Je ne sais pas à quoi ressemble l'ébauche. Si ce n'est pas dans la première loi, alors nous pourrions certainement...

L'hon. John McCallum: À quel moment devrait-on adopter la Loi d'exécution du budget?

M. Ted Menzies: Probablement au cours des deux prochains mois.

L'hon. John McCallum: Je pense qu'il faudrait rencontrer ces gens plus tôt...

M. Ted Menzies: Cela me convient.

L'hon. John McCallum: ... après les réponses aux questions que le ministère des Finances soulève dans sa lettre. Si d'autres éléments d'information pertinents figurent dans la Loi d'exécution du budget, alors nous pourrions demander aux représentants du ministère de témoigner à nouveau.

M. Ted Menzies: Je n'y vois pas d'inconvénient.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Wallace, s'il vous plaît.

M. Mike Wallace: J'aimerais simplement obtenir une clarification au sujet des pensions de Nortel. Il y a plusieurs aspects à la question, mais notre premier sujet de préoccupation concerne les options d'achat d'actions pour lesquelles les gens n'ont pas... n'est-ce pas?

L'hon. John McCallum: C'est bien cela. Il est question des options d'achat d'actions.

M. Mike Wallace: D'accord, je vous remercie. Je voulais simplement m'en assurer.

Le président: Tout le monde est-il en faveur de cette motion?

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

Le président: Chers collègues, j'aimerais vous parler des Budgets des dépenses. Je souhaite, de plus, vous souligner qu'un projet de loi émanant d'un député a fait l'objet d'un rapport à la Chambre. Aussi, à titre informatif pour vos proches collaborateurs, le gouverneur Mark Carney a confirmé sa présence le mardi 27 avril de 15 h 30 à 17 h 30. Il discutera de son rapport sur la politique monétaire.

En ce qui concerne le Budget supplémentaire des dépenses, la présente période de crédits se termine le vendredi 26 mars. Nous devons donc étudier la question avant cette date, si le comité en a l'intention. Je me demande simplement si le comité souhaite en discuter.

Monsieur Wallace.

M. Mike Wallace: Je souhaite que le comité prenne au moins une heure, mais pas une séance complète, pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C). Je considère qu'il nous incombe, en tant que parlementaires, de vérifier les dépenses. C'est une occasion rêvée de le faire, et je ne voudrais pas que nous passions à côté. J'aimerais qu'une séance soit réservée à cet effet.

Le président: Vous souhaitez que nous réservions une séance. D'accord.

Monsieur Mulcair.

[Français]

M. Thomas Mulcair: Je demanderais aussi qu'un de nos proches collaborateurs qui effectue notre recherche ait l'amabilité de vérifier un détail technique. La date prévue pour la première analyse était le 1^{er} mars, mais on n'a commencé que le 3 mars.

Ce délai va-t-il avoir des répercussions sur d'autres dates prévues aux termes du budget? Le gouvernement a outrepassé la date du 1^{er} mars, mais le dépôt a eu lieu le 3 mars. C'était illégal, vu que la date avait été dépassée. J'aimerais simplement savoir s'il risque d'y avoir des répercussions sur la suite des choses en ce qui concerne le Budget supplémentaire des dépenses.

[Traduction]

Le président: Voulez-vous savoir si les échéances du 26 mars sont touchées par le...

M. Thomas Mulcair: Exactement.

Le président: Mais les dates pour le Budget supplémentaire des dépenses vous conviennent-elles?

M. Thomas Mulcair: Oui, mais j'aimerais connaître, en tant que membre de ce comité, les conséquences juridiques d'avoir manqué cette échéance. Il y a eu un petit quelque chose appelé la prorogation qui nous l'a fait rater.

Le président: Oui, j'en ai entendu parler.

M. Thomas Mulcair: Nos petites Sarah Palin d'en face ne pouvaient pas déroger, alors elles ont prorogé.

Le président: Monsieur Pacetti.

M. Massimo Pacetti: Compte tenu de l'expérience passée, je suggère d'inviter les représentants des Finances en même temps que ceux de l'ARC, au lieu de prévoir une heure pour chacun. Il arrive que l'information soit plus aride pour un groupe, et que nous manquions de temps pour l'autre. Et je crois que nous avons quelqu'un d'autre aussi. Je ne sais pas trop quel budget des dépenses nous avons, mais pouvons-nous tous les réunir pour une période de deux heures?

Le président: Nous aurions donc une séance de deux heures.

L'hon. John McCallum: A-t-il dit qu'il voulait « tout le monde »?

M. Mike Wallace: Pouvons-nous étudier le Budget principal des dépenses en même temps?

M. Massimo Pacetti: Il ne s'agira pas de tout le monde. Je ne sais pas trop de quel budget principal des dépenses il s'agit. Nous pourrions en discuter après.

Le président: Normalement, nous passons une heure avec les représentants de l'ARC et une heure avec les représentants des Finances, mais il suggère que nous les réunissions en une seule séance de deux heures.

M. Mike Wallace: Oui, parfait. Faisons comme il suggère.

Le président: D'accord?

M. Mike Wallace: Oui.

Le président: Parfait. Nous tiendrons alors une séance pour le Budget supplémentaire des dépenses. Nous devons faire rapport sur le Budget principal des dépenses au plus tard le lundi 31 mai. Nous avons encore le temps; nous n'avons pas à prendre une décision aujourd'hui. Je tenais seulement à vous prévenir de cette échéance.

Le projet de loi C-290 a été soumis à l'étude du comité. Nous devons remettre notre rapport à la Chambre d'ici le vendredi 11 juin.

[Français]

C'est un projet de loi présenté par un député du Bloc québécois?

[Traduction]

L'hon. John McCallum: C'est l'affaire régionale?

Le président: Le projet de loi a été amendé et a fait l'objet d'un rapport à la Chambre.

Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.): Était-ce le projet de loi C-230 ou le projet de loi C-290?

Le président: C'est le projet de loi C-290, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour perte de revenu de retraite), par André Bellavance. Je tenais seulement à vous donner les renseignements.

C'est tout ce qui était prévu pour aujourd'hui.

Nous avons deux nouveaux membres au comité. Nous en avons déjà accueilli un avant la prorogation, M. Paillé, qui est maintenant vice-président. Nous accueillons maintenant au comité M. Généreux et M. Hiebert.

• (1545)

[Français]

Je souhaite également un bon retour parmi nous à M. Carrier après une absence de quelques mois pour des raisons de santé.

[Traduction]

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): J'aimerais seulement tous vous remercier pour la carte. Dans les moments difficiles, les petites attentions comme celle-là sont appréciées. Merci à tous.

M. Mike Wallace: Que se passe-t-il jeudi prochain, monsieur le président?

Le président: Nous allons faire de notre mieux pour nous rendre à la question des régimes de pension, mais sinon...

M. Mike Wallace: Sinon, ce sera mardi prochain.

Le président: Sinon, nous commencerons mardi prochain, si le comité est d'accord.

M. Mike Wallace: Aussi bien prévoir cela pour mardi prochain alors, et nous serons fixés.

Le président: Si c'est la volonté du comité, je vais m'y soumettre.

Une voix: Bravo!

Une voix: Vous êtes un bon président.

Le président: Merci, chers collègues.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>